

Mise en place d'un nouvel observatoire

Pour une bonne nouvelle, c'est une bonne nouvelle. Les Essonnais exposés au bruit des voitures circulant sur le réseau national et des trains seront sûrement satisfaits du nouveau dispositif mis en place au début du mois de février. L'Essonne est le deuxième département d'Ile-de-France, après les Hauts-de-Seine, à mettre en place un observatoire du bruit, dans le cadre d'une politique nationale qui comprend deux volets, prévenir et guérir. L'objectif est simple, répertorier les points noirs du département, et subventionner les propriétaires gênés par le bruit pour leur permettre d'engager des travaux d'isolation, en complément d'actions à la source restant prioritaires.

RÉSEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE

La méthode est précise, unifiée sur l'ensemble du territoire français et déclinée en sept étapes. Recenser les zones urbanisées qui subissent de fortes nuisances sonores et donner le feu vert à l'obtention de subventions publiques. Un comité de pilotage, d'ores-et-déjà constitué (élus, conseil général, préfecture, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, gestionnaires de logements sociaux...) présidé par le préfet, établira la liste des priorités à traiter sur le département et le type d'actions pour traiter la nuisance, soit isoler les maisons, soit édifier un mur antibruit, des merlons, soit la réalisation d'enrobés silencieux...

Tout n'est pas encore sur pied. Le travail commence en Essonne. La DdE en est arrivée à la troisième étape: des zones de fortes nuisances sonores ont été préparées. Sont retenus les abords des routes nationales et des autoroutes où le bruit dépasse 70 décibels le jour ou 65 décibels la nuit. C'est le cas, notamment le



Les acousticiens d'un bureau d'étude du Val-de-Marne, inspectent les zones bruyantes du département de l'Essonne.

long de l'A6 entre Chilly-Mazarin et Evry, ce qui n'est pas une surprise. La DdE a déjà engagé à cet endroit-là un programme de protection phonique, baptisé A6 Qualité, qui s'est traduit par l'édification de murs antibruit. La RN20 à Saulx-les-Chartreux, Longjumeau a également été retenue... soit 300 km de routes passées au peigne fin par la DdE. Après ce premier travail de prézonage, des équipes d'acousticiens commencent à investir le terrain pour «regarder la configuration des lieux, et éventuellement compléter les données par des mesures de décibels, et prendre des informations sur les bâtiments. Qu'il s'agisse d'habitations, de bâtiments d'enseignement, de santé, d'ac-

tion sociale. C'est un travail de fourmi. Ils regardent notamment le nombre de fenêtres exposées à la route» explique Romain Bocoognani, du service des études, de la prospective et des transports à la DdE.

Côté trains, c'est le RFF (Réseau ferré français) qui est chargé de mesurer les nuisances. Des opérations aux abords des voies ferrées sont prévues à Brunoy, Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Yerres, Etampes, Juvisy-sur-Orge...

Les nuisances des avions ne sont pas prises en compte dans ce dispositif. Il existe déjà ce qu'on appelle un plan de gêne sonore qui sert à dédommager les riverains des zones aéro-

portuaires. Ce plan doit d'ailleurs être révisé d'ici la fin 2005. Mais les habitants situés en dehors de ces zones, gênés par les nouveaux couloirs aériens du département, ne sont pas pris en considération par les nouvelles dispositions du ministère de l'Ecologie.

REFAIRE LES FENÊTRES

Le riverain gêné par le bruit, dont la maison a été définie comme point noir du bruit par le comité de pilotage de l'observatoire du bruit, pourra constituer un dossier pour solliciter une aide financière, à condition que les nuisances ne soient pas antérieures à son installation. Toutes les constructions ne seront donc pas éligibles. L'observatoire communiquera les zones bruyantes retenues sur le département quand elles seront définitivement déterminées, à la fin 2004. Les subventions accordées s'élèveront au maximum à 80% des frais engagés. Les financements proviennent du contrat de plan Etat-Région et du ministère de l'Ecologie et du développement durable.

Le dossier sera envoyé à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat qui étudiera le devis des travaux et déblocquera les subventions éventuelles. Accessoirement, le nouveau dispositif permettra d'intégrer de nouveaux habitants aux aides publiques. «Si l'acousticien se rend compte sur le terrain que des maisons subissant une intensité de bruit supérieure au seuil, sont situées hors de la zone prédéfinie, il pourra élargir la zone. Des secteurs d'une ou deux maisons qui n'ont pas pris l'initiative de faire connaître leur gêne, de se constituer en association, ou de faire une pétition».

Anne Rohou

Ce que proposent les candidats aux régionales

La lutte contre le bruit doit se faire à l'échelle régionale. Les candidats à l'élection des 21 et 28 mars exposent leurs idées pour combattre la nuisance la plus fortement ressentie par les Franciliens.

•Jean-François Copé, tête de liste Ump:

« La lutte contre le bruit est ma priorité pour ce qui concerne l'environnement. Je veux créer un nouvel outil, Bruit Paris, qui sera à la lutte contre le bruit ce qu'est la vidéo surveillance à la lutte contre la délinquance. L'idée est d'identifier par un instrument de mesure extrêmement puissant, les zones de bruit. Il s'agira d'un système d'alarme qui permettra de déclencher ensuite tout un arsenal d'amendes qui existe déjà, mais qui n'est pas utilisé. Car personne n'a mis en place d'équipes spéciales pour cela, notamment pour les nuisances aériennes. Je veux travailler avec les riverains pour qu'ADP et la DGAC fassent respecter les normes en matière de bruit. Je créerai une communauté aéroportuaire que je présiderai, pour accélérer les demandes d'indemnisation des riverains pour leurs travaux d'isolation».

•Christian Saint-Etienne, tête de la liste essonnoise UDF:

« C'est une question qui nous préoccupe. C'est Corinne Lepage (NDLR : ex ministre de l'environnement), notre tête de liste parisienne, qui va proposer un plan au niveau de l'ensemble de l'Ile-de-France. Il faut mieux respecter les rythmes de vie de chacun, cela passe notamment par une nouvelle politique d'enlèvement des déchets ménagers. Le déplacement des bennes est un élément de blocage sur les routes, qui provoque du bruit. Il faut refaire le plan et les heures de ramassage et en tenant compte de l'élément bruit. Quant au bruit des autoroutes, à part faire des murs antibruit ou fermer l'au-



J.-F. Copé : « Il faut un instrument de mesure extrêmement puissant. »

toroute, on voit mal ce que l'on pourrait faire. Les gens ne croient plus aux promesses bidons. Pour les nuisances aériennes, on demande l'arrêt des vols entre minuit et 6h à Orly et Roissy. Tous les vols de nuit pourront être renvoyés à Vatry (Marne), situé en pleine rase campagne. Nous demandons également de revoir l'organisation des couloirs aériens. Il n'est pas normal que ce soit toujours les mêmes habitants qui supportent les 747 toutes les 45 secondes. Dans d'autres aéroports à l'étranger, on ne concentre pas les vols, on répartit les approches. Ce qui est rendu possible par les capacités informatiques d'aujourd'hui. Enfin, nous demandons considérablement plus de sévérité à l'égard du gamin qui fait tourner sa pétrolette. Nous voulons interdire la circula-

tion de mobylettes sans pots d'échappement entre 23h et 6h et mettre en place des sanctions exemplaires.»

•Marie-Pierre Digard, Verts, 2^e sur la liste de Julien Dray, Ps :

« Nous venons de voter à la Région sous la vice-présidence de Michel Vampouille, chargé de l'environnement, la création de BruitParif, un observatoire régional du bruit. L'idée est de surveiller le bruit par des mesures régulières en quelques points de la Région. C'est une belle avancée dont nous sommes très contents. Elle répond à une vieille demande des associations. A l'avenir, nous souhaitons continuer l'effort de rénovation du matériel roulant SNCF, notamment sur les lignes D et C du RER qui font un bruit infernal. Il faut changer les rails dotés de jointures en rails continus. C'est une forte demande, notamment des habitants de la vallée de la Bièvre. Nous souhaitons de nouveaux murs antibruit le long des axes bruyants et le développement des bus au gaz et à l'électricité nettement moins bruyants. Sur la problématique du bruit aérien, on est contre le 3^e aéroport, sans pour autant augmenter les capacités des aéroports de Roissy et d'Orly, et l'on soutient une refonte totale des lignes inférieures à 900km. Les temps de trajet en TGV sont devenus très intéressants. Un Paris-Marseille en 3 heures ne nécessite plus de voyager en avion».

•Lydie Benoist, tête de liste Pcf :

« Les communistes proposent un observatoire du bruit, BruitParif, pour évaluer les nuisances sonores. La lutte contre le bruit doit s'imaginer dans un dispositif global. Le maillage des transports en commun doit encore être amélioré. Nous proposons la construction de parkings de dissuasion, en petite couronne aux abords de gares RER, du Val-de-Marne, pour inciter les usagers à laisser leur voiture en

dehors de Paris. Nous voulons par ailleurs relancer un grand débat sur le transport aérien avec la population. Le bruit est pour nous une véritable pollution. Nous voulons que la Région applique une politique de prévention au moment de la scolarité pour recenser les troubles auditifs qui en découlent.

A. R.

L'effet du bruit sur la santé



La Région Ile-de-France a décidé de lancer une étude sur l'effet du bruit sur la santé (275000 euros). L'observatoire régionale de la santé d'Ile-de-France va s'atteler à ce travail jamais réalisé. Toutes les sources de bruit (bruit de voisinage, industries, transport...) seront étudiées pour tenter d'identifier les pathologies développées dans un environnement bruyant. 80 médecins seront sélectionnés pour interroger 5000 personnes représentatives de la Région. Un questionnaire individuel sur l'exposition au bruit sera transmis et mentionnera des indicateurs, telle la possibilité de dormir les fenêtres ouvertes... Les données sanitaires seront également traitées par des questionnaires individuels sur les pathologies anxio-dépressives, mais sans exclure les autres maladies. Un comité scientifique assurera le suivi des travaux. L'ensemble des résultats sera présenté devant ce comité puis remis au conseil régional.